



**Le président dominicain, Danilo Medina, vient d'ordonner par arrêté présidentiel la suspension des déportations d'Haïtiens illégaux. Cette disposition est prise en fonction des accords et du Plan national de régularisation des étrangers, qui ont été mis sur pied suite à l'arrêt 168/13 de la Cour constitutionnelle dominicaine fixant les conditions pour que les enfants d'étrangers nés dans le pays d'acquérir la nationalité dominicaine.**

L'information a été confirmée par le ministre de la Présidence, Gustavo Montalvo, qui dirige la commission officielle créé pour mettre en œuvre le plan de réglementation.

« Un décret a été établi qui suspend toutes les déportations », a déclaré Montalvo.

Cependant, la durée et l'entrée en vigueur de cette disposition n'a pas été indiquée par le ministre Montalvo.

Entre-temps, la direction de l'immigration dominicaine continue de travailler afin de fournir des documents temporaires aux ressortissants haïtiens qui travaillaient, notamment dans les secteurs de l'Industrie, Agriculture et Construction.

Cependant, des difficultés ont été enregistrés dans la livraison de ces cartes d'identités en raison du fait que certains illégaux haïtiens ne disposent pas encore de documentations d'identification légale issues de leur pays d'origine.